



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Service de la communication

Communiqué

L'ONG *Points-Cœur* n'a pas de lien avec l'Église catholique

Faisant suite à des interpellations parvenues ces derniers mois à l'évêché sur l'ONG *Points-Cœur* et selon une lettre du Secrétaire d'État du Vatican demandant que cette ONG n'offre pas d'activités de nature ecclésiale, Mgr Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, interdit toute collaboration dans et par les réseaux catholiques romains de son diocèse.

D'origine française, les associations publiques de fidèles *Points-Cœur*, dirigées par la fraternité de prêtres dite *Molokai* et sa branche féminine de sœurs *Les Servantes de la Présence de Dieu*, ont été dissoutes par le Vatican en 2020 en raison d'irrégularités graves et prolongées. Son fondateur, le Père Thierry de Roucy, reconnu coupable d'abus sexuels et d'absolution de complice, a quant à lui été renvoyé de l'état clérical en 2018. Ces associations n'ont donc plus aucun lien canonique avec l'Église catholique romaine. Toutefois, elles opèrent encore civilement en tant qu'ONG *Points-Cœur* et envoient de jeunes volontaires en mission dans des lieux défavorisés dans le monde.

Grâce à des interpellations et mises en garde sur le statut de *Points-Cœur*, notamment par d'anciens membres, Mgr Morerod a mandaté sa représentante pour la prévention, Madame Mari Carmen Avila, en lien avec ses représentants cantonaux, afin de faire de la lumière sur le statut et les activités de *Points-Cœur*. Parmi ces interpellations, il est reproché à *Points-Cœur* de continuer à se faire passer pour une communauté catholique romaine, malgré la rupture des liens avec Rome, et de faire planer l'ambiguïté, notamment en promouvant dans le réseau ecclésial des départs en mission de jeunes. Cette pratique induit en erreur les fidèles.

En décembre 2023, le service de prévention du diocèse prend connaissance d'une lettre adressée le 7 août 2023 aux évêques français par le Secrétaire d'État du Vatican, le cardinal Pietro Parolin, qui s'inquiète de l'ambiguïté du lien entre l'ONG et l'Église catholique romaine. Il y enjoint les évêques à s'assurer que ces associations « ne se présentent pas comme des communautés religieuses et n'offrent pas d'activités de nature ecclésiale ».

Dans le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, deux prêtres ayant appartenu à la fraternité *Molokai* exercent du ministère en paroisse dans le canton de Vaud, tandis que des anciennes consacrées des *Servantes de la Présence de Dieu* sont présentes dans le canton de Genève. Un dialogue a eu lieu avec ces prêtres mené par le service de prévention du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg afin de trouver une solution.

Faisant suite aux démarches énoncées, Mgr Morerod, en lien avec l'indication du cardinal Parolin, décide :

- d'interdire la promotion des offres et des activités de l'ONG *Points-Cœur* dans l'ensemble de la pastorale
- d'interdire des envois en mission de l'ONG *Points-Cœur* dans les paroisses du diocèse,
- d'interdire l'utilisation du réseau de l'Église catholique romaine pour faire des appels de fonds pour les missions et l'ONG.
- de demander aux fidèles catholiques romains de lui signaler toute situation d'ambiguïté à laquelle ils seraient confrontés par rapport à *Points-Cœur*.

Points-Cœur devrait s'afficher comme une ONG non catholique. Si des jeunes catholiques désirent partir avec *Points-Cœur*, le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg décline toute responsabilité juridique, doctrinale et humaine sur des situations locales ou à l'étranger qui pourraient impliquer un préjudice pour l'intégrité de la personne envoyée en mission.

Fribourg, le 1^{er} mars 2024

Le Service diocésain de la communication